

## Renforcer la main-d'œuvre du Canada grâce à l'indexation de l'impôt

Le ministère des Finances du Canada a commencé à indexer les tranches d'imposition de chaque déclaration fiscale en 1988. Cependant, il n'a pas indexé certaines déductions, ce qui signifie effectivement que les Canadiens paient des impôts injustes dans certains domaines. Deux exemples qui affectent le milieu des affaires sont la déduction des frais de garde d'enfants et les cotisations au Régime de pensions du Canada.

L'indexation a été mise en œuvre pour prévenir la dérive fiscale, selon laquelle, par suite d'une hausse du coût de la vie, le contribuable est poussé dans la prochaine tranche d'imposition et, partant, ne ramène pas plus d'argent chez lui.

Les déductions pour frais de garde d'enfants s'appliquent uniquement aux enfants de moins de six ans et sont plafonnées à 8 000 \$ par an. Bien que ce plafond ait été récemment augmenté par rapport au montant annuel de 7 000 \$ fixé en 1998, l'augmentation ne cadre pas avec l'inflation ni avec la hausse substantielle des frais de garde d'enfants. (Taux d'inflation annuel moyen entre 1998 et 2014 – 1,96 %)¹. Un parent qui retourne sur le marché du travail doit donc prendre une décision financière et déterminer dans quelle mesure son salaire réel profite à la famille et s'il vaut la peine de quitter ses enfants et de payer des frais de garde. Le tableau illustre les frais moyens de garde à temps plein au Canada².

Si les familles du Canada paient en moyenne 872 \$ par mois en frais de garde d'enfants, que le salaire mensuel médian canadien est de 3 279 \$ avant impôt et que la déduction maximale est de 8 000 \$ (667 \$ par mois), il n'est pas très encourageant d'entrer sur le marché du travail à moins que cela ne soit absolument nécessaire³. Or, étant donné que les pénuries chroniques de travailleurs persistent au Canada, il incombe au gouvernement de rendre la participation à la main-d'œuvre attrayante autant que possible pour les jeunes parents. Selon une étude effectuée à l'Université de Sherbrooke, les frais de garde d'enfants moins élevés au Québec ont eu des retombées économiques très positives⁴.

À l'autre extrémité du cycle de vie de la main-d'œuvre, l'on retrouve les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC). Récemment, les nouveaux plafonds de cotisation du RPC ont été annoncés. Ils reconnaissent l'ajustement aux plafonds de cotisation d'après l'indexation au coût de la vie⁵.

Depuis 1997, le salaire cotisable annuel maximum a augmenté de 17 800 \$ à cause de l'indexation. L'exemption de base a progressé d'un nombre comparatif de 0 \$. Les cotisations employeur-salarié ont augmenté de 1 480,72 \$, une hausse de 162 % en 18 ans.

---

¹ « Feuille de calcul de l'inflation ». <http://www.bankofcanada.ca/rates/related/inflation-calculator/> Banque du Canada. Consulté le 10 février 2015.

² « Child Care Costs in Canada. » <http://www.godaycare.com/child-care-cost> Go Day Care. Consulté le 10 février 2015.

³ « Revenu total médian selon le type de famille, par province et territoire », <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/101/cst01/famil108c-fre.htm>. Consulté le 10 février 2015.

⁴ Pierre Fortin, Luc Godbout, Suzie St-Cerny. « Impact on Quebec's Universal Low-Fee Childcare Program on Female Labour Force Participation, Domestic Income, and Government Budgets », Université de Sherbrooke: Sherbrooke, Québec. Consulté à [http://www.oise.utoronto.ca/atkinson/UserFiles/File/News/Fortin-Godbout-St\\_Cerny\\_eng.pdf](http://www.oise.utoronto.ca/atkinson/UserFiles/File/News/Fortin-Godbout-St_Cerny_eng.pdf) le 28 mai 2015.

⁵ « Taux de cotisation au Régime de pensions du Canada, les maximums et les exemptions ». <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/pyrll/clcltng/cpp-rpc/cnt-chrt-pf-fre.html#nt1> Agence du revenu du Canada. Consulté le 10 février 2015.

Les Canadiens et leurs employeurs paient des frais sans cesse croissants pour financer le RPC. Le gouvernement s'est enorgueilli d'avoir maintenu le taux de cotisation au RPC constant durant la récente récession sur les marchés financiers et au sein de l'économie mondiale. Cependant, l'indexation du montant de cotisation maximal et la non-indexation de l'exemption de base ont effectivement haussé les charges salariales considérablement au moment même où peu de gens ont les moyens financiers pour le faire.

Tout comme les tranches d'imposition, plusieurs crédits d'impôt sont indexés et, pourtant, il y a des domaines inacceptables où la non-application de l'indexation est choquante. Cela exacerbe la complexité du régime fiscal canadien et affaiblit la main-d'œuvre du Canada en décourageant la participation à la main-d'œuvre.

### **Recommandation**

Que le gouvernement fédéral applique l'indexation à l'ensemble des exemptions, déductions et plafonds de cotisation applicables selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour que les Canadiens et les entreprises ne soient pas injustement imposés.